

[Traduction]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le député a fait bien des déclarations sur la politique laitière de l'an dernier. C'est l'office de commercialisation de la province de Québec qui a lui-même décidé de réduire les contingents et qui en a aussi fixé le pourcentage. C'est à chaque office provincial qu'il incombe de s'occuper du contingentement et non à mes services, et si la décision a été controversée au Québec, ce n'est pas à moi qu'il faut en imputer tout le blâme car nous n'avons pas eu de problème ailleurs au Canada. La question du contingent a été traitée par le gouvernement fédéral de la même façon dans le cas de chaque province. Le problème s'est aggravé en Europe, tandis qu'au Canada, il a été moins aigu parce que nous avons moins de réserves excédentaires maintenant que l'an dernier.

Au début d'avril, alors que commençait la nouvelle année laitière, nous avons 100 millions de livre environ de lait écrémé en poudre et à peu près 10 millions de livres de beurre. L'an dernier, nous avons des excédents de 3 millions de livres de lait écrémé en poudre et de 47 millions de livres de beurre; nous venons donc presque à bout de ces excédents. Nous annoncerons incessamment notre programme laitier et, là encore, je pense que ce sera l'un des meilleurs au monde, parce que nos producteurs de lait de transformation sont les meilleurs au monde, et les mieux rémunérés.

● (1430)

[Français]

ON DEMANDE QUE LE CONTRÔLE DES PRODUITS LAITIERS SOIT PLACÉ SOUS LA JURIDICTION DU QUÉBEC

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, le ministre répond que la Fédération des producteurs de lait du Québec est responsable de cette situation. J'aimerais donc faire remarquer, monsieur le président, que s'ils ont accepté cette réduction, c'est à la suite des pressions du ministre et de la Commission canadienne du lait. Ceci dit, compte tenu de la distinction qui semble exister entre le Québec et les autres provinces en ce domaine, le ministre serait-il d'accord que le contrôle de la production du lait, qu'il soit industriel ou nature, relève dorénavant exclusivement des provinces?

[Traduction]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): En général, les producteurs sont d'avis que toute la production laitière, en particulier celle du lait de transformation qui est distribuée dans d'autres provinces ou qui exportée, devrait relever du gouvernement fédéral. Certains vont même jusqu'à proposer que toute la production laitière relève d'une seule autorité de manière à éliminer toute injustice ou inégalité existante. Ce sont là certaines des vues qui m'ont été communiquées. Je le répète, la répartition des quotas dans une province relève des offices de commercialisation provinciaux. Ce n'est pas moi qui les répartirais pour eux. Nous leur avons demandé d'accroître de 5 p. 100 la production de la dernière campagne, et pour la campagne laitière de 1975-1976, cette hausse s'est élevée à environ 14 p. 100. Cet excédent, nous ne l'avons pas demandé

Questions orales

et nous n'avons pas d'argent à y consacrer, ni de marché pour l'écouler.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LA NOMINATION D'UN COMMISSAIRE—LA POSSIBILITÉ D'UNE NOUVELLE FAÇON DE PROCÉDER

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma prochaine question au solliciteur général. Comme par tradition, la GRC s'attaque essentiellement à l'un des principaux problèmes sociaux du Canada, en l'occurrence le crime, le ministre et, bien sûr, le gouvernement ont-ils l'intention de rompre avec cette tradition et ce précédent en nommant un commissaire de la GRC, lorsque le commissaire M.-J. Nadon prendra sa retraite, qui ne serait pas sorti des rangs de la GRC et qui n'aurait pas servi dans une, plusieurs ou la totalité des 38 sous-divisions et des 686 détachements de cet effectif?

M. Basford: Pourquoi pas vous?

[Français]

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur le président, je pense que le communiqué de presse qui a été émis à ce sujet par le très honorable premier ministre il y a à peu près deux semaines était extrêmement éloquent et expliquait la situation clairement. Le premier ministre a établi un comité pour recommander certaines nominations, et ce comité a le mandat de trouver la meilleure personne possible pour diriger la Gendarmerie royale du Canada. Évidemment, il va de soi que les personnes au sein de la Gendarmerie seront également considérées. Je devrais également ajouter, monsieur le président, que nonobstant ce que dit mon honorable collègue, ce n'est pas la première fois que la chose s'est passée de la sorte. Un comité a déjà été formé pour les mêmes fins. Il y a déjà eu dans l'histoire de la GRC, à ma connaissance, deux anciens commissaires qui ne venaient pas de la GRC.

[Traduction]

M. Woolliams: Certes, le premier ministre a beau être éloquent, je me demande s'il n'essaie pas de compromettre gravement l'avenir de la GRC.

Des voix: Oh, oh!

M. Woolliams: Ne conviendrait-il pas que le successeur du commissaire M.-J. Nadon soit sorti des rangs de la GRC et ait reçu sa formation dans une, plusieurs ou la totalité des 38 sous-divisions et des 686 détachements de la GRC, étant donné surtout la recrudescence de la criminalité au Canada et le fait que les Canadiens réclament une lutte plus efficace contre la criminalité. Qu'en pense le ministre?

[Français]

M. Fox: Il y a évidemment, monsieur le président, d'excellents candidats au sein de la Gendarmerie royale du Canada qui seront considérés avant de procéder à cette nomination. Quand on parle de discréditer la GRC, monsieur le président, je crois que l'honorable collègue ferait mieux de regarder de son côté de la Chambre et d'examiner les accusations plutôt farfelues qui ont été récemment portées à l'égard de la GRC.